



ANNEXE 2

COMMUNE DE NOVILLE

08 MARS 2026 - ÉLECTION À LA MUNICIPALITÉ (1^{er} tour)

SIGNATAIRES (PARRAINS) DE LA LISTE : _____

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Commune(s) / Pays d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la Commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au Greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au Greffe municipal.